

Informations succinctes pour professionnels de la santé

Les informations de santé. Au bon endroit au bon moment.



DEP
dossier électronique
du patient

- 1. Qu'est-ce que le DEP?**
- 2. Votre patient vous donne l'accès**
- 3. Comment accéder au dossier du patient?**
- 4. Le DEP est-il sûr?**
- 5. Restez informé-e**



1. Qu'est-ce que le DEP?

Le dossier électronique du patient (DEP) est un ensemble de documents concernant une patiente ou un patient.

Ces documents contiennent des informations pertinentes pour le traitement telles que le rapport de sortie de l'hôpital, le rapport de soins à domicile, les radiographies, le carnet de vaccination ou l'ordonnance pour la pharmacie.

Les patientes et patients peuvent aussi ajouter au DEP leurs propres informations de santé comme l'ordonnance pour les lunettes, leurs dispositions en tant que patient-e ou leur pression artérielle.



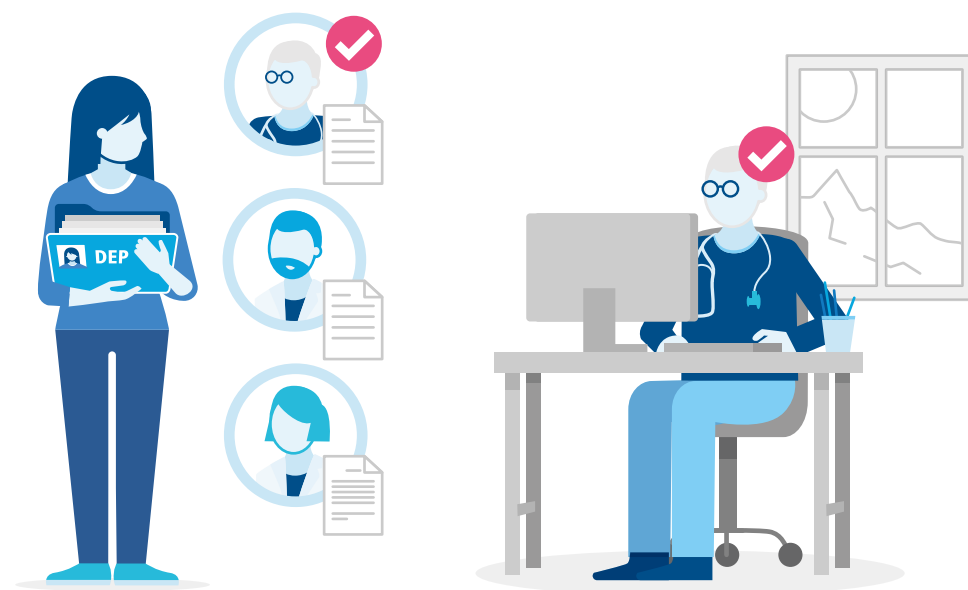
2. Votre patient vous donne l'accès

Vous pouvez enregistrer des documents dans le DEP de vos patients à tout moment et sans droit d'accès spécifique.

Toutefois, pour lire les documents se trouvant dans le DEP, il vous faut en tant que professionnel de la santé un droit d'accès explicite. Celui-ci vous est octroyé par la patiente ou le patient.

La possibilité de consulter des documents sans droit d'accès n'est possible qu'en cas d'urgence. Le patient ou la patiente doit ensuite être informé-e de cet accès.

Les patients peuvent charger une personne de confiance de gérer leur DEP à leur place. Il peut s'agir d'un professionnel de la santé, d'un membre de la famille ou d'une amie.



3.

Comment accéder au dossier du patient?

L'accès au DEP peut se faire de diverses manières. Vous pouvez soit vous annoncer via un «portail d'accès pour professionnels de la santé» ou recevoir un accès direct au DEP par l'intermédiaire de votre logiciel existant.

Indépendamment de la solution technique utilisée, les documents originaux restent en votre possession. Seules des copies sont sauvegardées dans le DEP.

En tant que professionnel-le de la santé, vous pouvez accéder aux informations pertinentes pour la santé de vos patients. Et à votre tour, vous donnez grâce à vos documents la possibilité à d'autres professionnels de la santé d'obtenir de manière simple et rapide des informations utiles.



4.

Le DEP est-il sûr?

Qui enregistre des documents dans le DEP ou qui les consulte - tout est automatiquement consigné par le DEP. Le patient ou la patiente sait ainsi ce qu'il advient des documents qui se trouvent dans son dossier.

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) prescrit comment le DEP doit être organisé et sécurisé du point de vue technique.

Tout fournisseur de DEP est scrupuleusement examiné, certifié et contrôlé. Cela permet d'assurer que les documents que contient le DEP sont protégés.

Les fournisseurs de DEP certifiés détiennent le label officiel de sécurité:



5. Restez informé-e

Le DEP sera disponible au printemps 2020 dans toutes les régions de la Suisse.

La LDEP exige que le personnel de santé soit techniquement en mesure, dans les hôpitaux d'ici 2020 et dans les EMS d'ici 2022, de lire les documents se trouvant dans le DEP. Tous les autres professionnels de la santé peuvent participer au DEP de leur propre initiative. Pour les patients, le DEP est également facultatif.

Vous désirez rester informé-e?
Alors commandez notre newsletter sur:

www.dossierpatient.ch

ehealthsuisse

Kompetenz- und Koordinationsstelle
von Bund und Kantonen

Centre de compétences et de coordination
de la Confédération et des cantons

Centro di competenza e di coordinamento
di Confederazione e Cantoni



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità